



Le 16 juin 2003

Madame Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet :** Milieux humides

Madame,

Vous trouverez ci joint la réponse à la question 1 portant sur les milieux humides qui nous a été adressée par la commission dans votre lettre datée du 27 mai 2003. Je vous transmets, par la même occasion, l'avis de M. Beauchesne de la Direction du patrimoine écologique et du développement durable : Service d'aide à la gestion écosystémique qui concerne la valeur écologique du milieu humide situé à l'emplacement projeté du réservoir Pikauba.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yves Rochon  
Porte-parole du ministère de l'Environnement

p.j.



## 1. Superficie du réservoir sur la rivière Pikauba

*Selon des scénarios de cote de gestion du réservoir variant autour de 412 m, 413 m et 414 m, la commission désirerait avoir votre avis sur les effets de ces différentes cotes de réservoir en termes de protection des milieux humides. La superficie résiduelle des milieux humides à ces différentes cotes permettrait-elle de sauvegarder le caractère unique de ce secteur ?*

Les données fournies par l'initiateur de projet ne permettent pas de distinguer la superficie des milieux humides inondés aux cotes 412 m, 413 m et 414 m du réservoir Pikauba. Toutefois, l'analyse du tableau « Milieux humides » déposée par l'initiateur en première partie d'audience<sup>1</sup> indique qu'à la cote 412,7 m, la superficie totale des milieux humides inondés est de 161 ha, ce qui équivaut à environ 30 % de la superficie ennoyée à la cote 417,7 m. Selon nos analyses préliminaires, le secteur offrant le plus grand intérêt en termes de milieux humides est le secteur de la rivière Pikauba localisé en amont du barrage Pikauba 3. L'analyse des données fournies par l'initiateur de projet indique que, pour ce secteur, la superficie ennoyée à la cote 412,7 m est de 17,6 ha, soit 7 % de la superficie ennoyée à la cote 417,7 m (250,4 ha). L'impact direct sur ce milieu est donc fortement réduit à la cote 412,7 m (413 m). Par contre, nous ne pouvons mesurer l'impact indirect causé par les changements hydrogéologiques découlant de la présence du réservoir en aval. En effet, la présence du réservoir devrait avoir pour effet de modifier le comportement de la nappe phréatique en amont de celui-ci, ce qui risque de modifier la distribution des milieux humides dans ce secteur. La précision des données actuelles ne permet pas de mesurer l'ampleur de ce phénomène, mais nous considérons que celui-ci serait présent directement en aval du réservoir et qu'il s'estompera vers l'amont.

Nous n'avons pas de données sur l'enneigement des milieux humides à la cote (414 m). Par contre, le tableau « Milieux humides » déposé par l'initiateur en première partie d'audience<sup>1</sup> indique que la superficie ennoyée serait de 180,7 ha, ce qui correspond à environ 72 % de la superficie ennoyée à la cote 417,7 m (250,4 ha). Compte tenu des impacts indirects, nous évaluons que le gain devient plutôt marginal à cette cote.

Compte tenu des informations disponibles, notre conclusion préliminaire est à l'effet que l'abaissement de la gestion du réservoir à la cote 412,7 m réduirait significativement l'impact de ce dernier sur le secteur de la rivière comportant la plus grande richesse en milieux humides.

\\s00bur2\00di\docum\projets\barrage\kenogami\corresp\reponsebape-06.doc

<sup>1</sup> DA6 : MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Projet versus variantes de gestion normale*, mai 2003, 34 pages.

Caractérisation  
de la zone \*